

### ► Conditions à remplir :

Votre enfant réside **ET** est scolarisé\* dans l'une des communes suivantes :

Ambérieux-en-Dombes / Ars-sur-Formans / Beauregard / Civrieux / Fareins / Frans / Massieux / Misérieux / Parcieux / Rancé / Reyrieux / Saint-Bernard / Saint-Didier-de-Formans / Saint-Jean-de-Thurigneux / Sainte-Euphémie / Savigneux / Toussieux / Trévoux / Villeneuve

\*La desserte en transports scolaires n'est garantie que pour les établissements de secteur définis par la carte scolaire. Les élèves de primaire ne sont admis qu'en fonction des places disponibles, sauf les élèves des communes de Toussieux et Rancé qui bénéficient de la carte scolaire du fait des regroupements pédagogiques.

### ► Modalités d'inscription :

Pour finaliser votre inscription, vous devez vous acquitter des frais de dossier et transmettre les pièces justificatives auprès de :

**Transdev Rhône-Alpes - 340 rue Ampère - 69730 GENAY**

- Les frais de dossier s'élèvent à 30€ pour un enfant, 20€ pour le deuxième enfant et 10€ supplémentaires à partir du troisième enfant.
- Les modalités de règlement sont détaillées sur le site d'inscription en ligne.
- Pour bénéficier de la dégressivité des frais de dossier, les inscriptions des enfants d'une même famille doivent être réalisées ensemble.
- Les cartes de transports scolaires seront remises à la rentrée par l'établissement scolaire pour les dossiers complets envoyés avant le 31 juillet 2020.
- **Tout dossier incomplet ne sera pas traité !**
- Au-delà du 31 juillet 2020, **une pénalité de retard de 50€ supplémentaire par enfant sera appliquée** et la carte ne sera pas délivrée pour la rentrée.

Pour tous renseignements sur les horaires et les arrêts, contactez :

- La Communauté de communes Dombes Saône Vallée - 04.74.08.97.66 - [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr)
- Les Autocars Maisonneuve - 04.74.66.32.66 - [www.maisonneuve.net](http://www.maisonneuve.net)
- La Régie Départementale des Transports de l'Ain (RDTA) - 04.74.22.01.77

# Transports scolaires 2020-2021

# Inscriptions ouvertes du 11 mai au 31 juillet 2020

Rendez-vous sur [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr) :

- Services aux habitants
- Transports scolaires



À l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est responsable des services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Beauregard, Civrieux, Fareins, Frans, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Sainte-Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve. Dans ce cadre elle a donc la charge d'organiser à nouveau les services de transports scolaires pour cette rentrée 2020.

Sont concernés, les élèves domiciliés **et** fréquentant un établissement dans une de ces 19 communes, représentant 2 200 élèves environ, transportés quotidiennement. Les élèves fréquentant un établissement en dehors de ces communes (par ex : Jassans Riottier, Villefranche-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, Saint-André-de-Corcy...) restent de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour les élèves habitant à moins de 2 km de leur établissement scolaire, une carte spécifique peut leur être attribuée sur demande, pour utiliser les lignes régulières du réseau Saônibus.

La communauté de communes Dombes Saône Vallée prend en charge le coût réel du transport scolaire présentant environ **670€ par enfant et par an**. Les frais de dossier, dégressifs en fonction du nombre d'enfants, sont identiques aux années précédentes afin de couvrir une partie des coûts de réalisation des cartes de transports scolaires : 30€ pour le premier enfant, 20€ pour le second et 10€ à partir du troisième enfant.

Les demandes d'inscription aux transports scolaires débutent sur internet le 11 mai 2020 pour tous les élèves à l'adresse suivante : <https://ccdsv.fr/-Transports-scolaires.html>. Le règlement doit impérativement parvenir **au plus tard le 31 juillet 2020**. Passé cette date une pénalité de 50€ supplémentaire par enfant sera appliquée.

Les cartes de transports scolaires seront ensuite remises par l'établissement aux élèves, la première semaine de la rentrée. Les élèves devront apposer leur photo sur la carte et rabattre le volet en platisque prévu à cet effet.

Pour tout dossier réceptionné après la date limite du 31 juillet, la carte de transport ne pourra pas être délivrée pour le jour de la rentrée scolaire.

Le règlement du service des transports scolaires de la Communauté, dont je vous recommande la lecture, est téléchargeable sur le site [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr). Sont également disponibles :

- un service gratuit d'alerte SMS pour toute information sur les changements d'horaires,
- le formulaire de demande de carte spécifique
- les fiches horaires des différents circuits de transports scolaires,
- les tracés de certains circuits sur google maps.

En complément des transports scolaires, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée organise le réseau de transports en commun, Saônibus. Les élèves ayant une carte de transport scolaire CCDSV peuvent toujours utiliser les lignes régulières du réseau Saônibus afin de faciliter leurs déplacements. Les lignes en transport à la demande, A à E ne sont accessibles qu'avec un titre de transports Saônibus payant.

Espérant vous offrir un service public de qualité et de proximité, je vous souhaite une bonne préparation pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 et vous prie de croire à l'expression de mes cordiales salutations.

Trévoux, le 9 mars 2020

Le Président  
Bernard GRISON

